

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie
M22- 0048056

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6087 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre : 160405
 Nom & Prénom : SAASAA AICHA
 Date de naissance : 15-06-1955
 Adresse : 109 lot Al Fath-1- Sidi Naârouf Florida CASA
 Tél. : 0658490663 Total des frais engagés : 350,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 02 / 05 / 2023
 Nom et prénom du malade : SAASAA Aicher Age:
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Couronne manquée
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.
 11 MAI 2023
 B. BOUKAR

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Signature de l'adhérent(e) : [Signature] Le : 08 / 05 / 2023



Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Kamal LAHBABI
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien interne des Hôpitaux de Rennes
Ancien praticien de l'institut Bergonisé-Bordeaux

Casablanca, le.....

02/05/2023

MME SAASAA AICHA

NFS

RDV prévu le

08/05/23

~~Dr. Kamal LAHBABI
ONCOLOGUE - RADIOTHÉRAPEUTE ②
Centre International d'Oncologie de Casablanca
4, Route de l'Oasis Rue des Alouettes - Casablanca
Tél : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74~~

SERVICE LABORATOIRE - N°4
HOPITAL PRIVÉ CASABLANCA AIN SEBAÄ
INPE : 090063272
279, Bd. Chefchaoueni - Ain Sebaä

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma

Honoraires

Casablanca , le 08/05/2023

Dossier N°: 080523-822 du: 08/05/2023

Médecin Dr :LAHBABI KAMAL

23-000878 N°Chambre

Patient :Mme SAASAA AICHA

Analyses	Cotation	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,200
Prélèvement sang veineux	1	11,750
	Total B	80
	Total en dirhams	100,00

SERVICE LABORATOIRE - N°4
HOPITAL PRIVÉ CASABLANCA AIN SEBAÂ
INPE : 090063272
279, Bd. Chefchaouni - Aïn Sebaâ



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa
المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع



Casablanca, le 08/05/2023

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 080523-822 Pvt du: 08/05/2023 8:58

Mme SAASAA AICHA

IPP Patient : 23-000878/23

Patient Ordinaire :

Prescrit par Dr LAHBABI KAMAL

Page : 1/1

HEMATOLOGIE**NUMERATION FORMULE SANGUINE**

Valeurs Usuelles

Antériorité

NUMERATION

Globules blancs	:	3 580 /mm ³	(4000 - 10000)	4330 (02/05/23)
Globules rouges	:	3,75 10 ⁶ /mm ³	(3,92 - 5,08)	3,69 (02/05/23)
Hémoglobine	:	10,60 g/dl	(11,9 - 14,6)	10,50 (02/05/23)
Hématocrite	:	33,30 %	(36,6 - 48)	33,30 (02/05/23)
VGM	:	88,60 fL	(82,9 - 98)	90,10 (02/05/23)
TCMH	:	28,30 pg	(27 - 32)	28,50 (02/05/23)
CCMH	:	31,90 g/dl	(32 - 36)	31,60 (02/05/23)
Plaquettes	:	235 000 /mm ³	(150000 - 450000)	256 000 (02/05/23)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles	:	61,10 %	Soit 2187/mm ³	(1500 - 7000)	3273,48 (02/05/23)
Lymphocytes	:	33,80 %	Soit 1210/mm ³	(1500 - 4000)	788,06 (02/05/23)
Monocytes	:	4,30 %	Soit 153/mm ³	(100 - 1000)	233,82 (02/05/23)
Polynucléaires Eosinophiles	:	0,40 %	Soit 14/mm ³	(50 - 500)	21,65 (02/05/23)
Polynucléaires Basophiles	:	0,40 %	Soit 14/mm ³	(10 - 100)	12,99 (02/05/23)

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement

279, Bd. Chefchaouni Ain Sebaa - Casablanca
Tél. : 05 22 68 00 00 - Fax : 05 22 35 66 44
RC : 431357 - IF : 34460126 - ICE : 002247038000079
E-mail : direction@hpc.ma - Site web : www.hpc.ma

Dr. SENTISSI Hamza
Médecin Biologiste
INPE : 090063272